

**TABLEAU RECAPITULATIF DES MESURES D'AIDES
MISES EN PLACE POUR LES ENTREPRISES EN DIFFICULTE
EN LIEN AVEC LE COVID-19**

AIDES	ENTREPRISE INDIVIDUELLE, PATENTE, GERANT NON SALARIE	ENTREPRISE DE 1 A 10 SALARIES	ENTREPRISE DE 11 SALARIES ET +
MESURES FINANCIERES			
Fonds de solidarité aux entreprises locales -Etat -(formulaire juillet disponible et évolution des conditions à partir de septembre pour la Nouvelle-Calédonie)	OUI (juillet)	OUI (juillet)	NON (juillet)
Prêt Garanti Etat (jusqu'au 31 dec 2021)	OUI	OUI	OUI
Aide ad hoc à la trésorerie en complément du PGE (jusqu'au 31 déc 2021)	OUI	OUI	OUI
Aide aux coûts fixes	pour le moment - limitation du dispositif liée au chiffre d'affaire de 120 Millions CFP/mois pour être éligible		
Aide exceptionnelle de la Province Sud	en attente de délibération de la Province Sud pour les entreprises de moins de 11 salariés		
Médiation de crédit	OUI	OUI	OUI
MESURES POUR LES SALARIES			
Allocation spécifique chômage partiel- entreprises durablement touchées (délibération 40 CP du 29 juin 2020)	NON	OUI	OUI
Allocation spécifique chômage partiel- toute entreprise	délibération en cours d'élaboration pour permettre de couvrir l'ensemble des cas		
Indemnité pour les salariés confinés d'autorité			
Indemnité pour les salariés fragiles de santé			
Indemnité pour les salariés devant garder leurs enfants			
Aide au maintien de l'effectif salarié (province Sud) - dispositif recurrent même en l'absence de situation COVID	NON	OUI	OUI
MESURES FISCALES			
Report des échéances pour le paiement de l'IRPP ou IS ou autres	interrogation de la DSF pour connaître les nouvelles dispositions		
MESURES SOCIALES			
Report des cotisations sociales	en attente de validation des procédures par la CAFAT		
exonération des cotisations sociales pour les entreprises durablement touchées (Lp N° 2021-5 du 4 juin 2021))	OUI	OUI	OUI
Prise en charge partielle des cotisations trimestrielles RUAMM pour les travailleurs indépendants- Loi du pays n° 2021-5 du 4 juin 2021	OUI	OUI	OUI
AUTRES AIDES			
Banques : report des échéances de crédits	en discussion avec les partenaires bancaires		
OPT : mise en place de "découverts / facilités" de caisse pour les personnes morales concernées par l'aide de la province Sud			
Energie et Eau : étalement sur 2 mois des factures d'avril et de mai 2020 pour les bénéficiaires de l'aide de la province Sud , si l'abonnement est à usage professionnel			
Délais pour les charges locatives et de copropriétés : report et étalement du loyer d'avril			